



20, rue Emile FORICHON
36230 NEUVY ST SEPULCRE

☎ 02.54.31.20.06

☎ 02.54.31.20.64

PROJET EDUCATIF

Préambule :

L'objectif de la Communauté de Communes du Val de Bouzanne est d'offrir à sa population une gamme de services à l'instar de ce qui se pratique en secteur urbain et notamment un service de garde permettant aux parents de poursuivre leurs activités professionnelles tout en résidant à la campagne.

Elle contribue ainsi à l'installation de jeunes couples sur son territoire.

Soucieuse de continuer et compléter l'action éducative des enfants pendant les périodes de vacances scolaires, ainsi que les mercredis, la C.D.C. du Val de Bouzanne organise un Accueil de Loisirs Sans Hébergement dénommé A.L.S.H. sur les communes de Neuvy-St-Sépulcre et de Mers-Sur-Indre.

D-DESCRIPTION DES ÉTABLISSEMENTS

Gestionnaire

Nature juridique : Collectivité Territoriale : Communauté de Communes du Val de Bouzanne
Responsable : Marie-Annick BEAUFRERE, Présidente
Adresse : 20, rue Emile Forichon 36230 NEUVY-ST-SEPULCRE
Téléphone : 02 54 31 20 06
Télécopie : 02 54 31 20 64
Mail : cdsbouzanne@orange.fr

Nom de la structure à Neuvy-St-Sépulcre

Dénomination : ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT
Responsable : Géraldine CHABENAT, directrice,
Adresse : 5, Vieille Route 36230 NEUVY ST SEPULCRE
Téléphone : 02 54 30 91 29 / 06 82 95 32 90
Mail : centredeloisirs36230@orange.fr

Nom de la structure à Mers-sur-Indre

Dénomination : ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT
Responsable : Carole GRENOUILLOUX, directrice,
Adresse : 8, Route du Metz 36230 MERS SUR INDRE
Téléphone : 02 54 31 07 51
Mail : centredeloisirs36230@orange.fr

II)-MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

→Accueil de l'enfant à Neuvy St Sépulcre

Les enfants sont accueillis à partir de 3 ans, lors de l'entrée en école maternelle, et jusqu'à 14 ans.

L'ALSH est ouvert :

- *les mercredis de 9h à 17h30, accueil en journée, ou demi-journée avec ou sans repas,
- *pendant les petites vacances scolaires de 9h à 17h30, accueil à la journée ou à la demi-journée avec ou sans repas,
- *durant les vacances d'été de 9h à 17h30, accueil à la journée uniquement.

Selon les besoins des familles, et seulement sur demande de ces derniers, un accueil échelonné peut être mis en place de 7h à 9h et de 17h30 à 18h30.

Ces horaires peuvent être modifiés en fonction d'activités particulières ou de sorties. Ils sont alors communiqués par avance aux familles.

L'ALSH ferme ses portes 3 semaines en août et une semaine en fin d'année.

Les enfants sont répartis par groupes selon leur âge. Un animateur de référence est nommé pour chaque groupe ; celui-ci assure le lien avec la famille notamment lors de l'accueil et le départ de l'enfant.

→Accueil de l'enfant à Mers sur Indre

Les enfants sont accueillis à partir de 3 ans, lors de l'entrée en école maternelle, et jusqu'à 14 ans.

L'ALSH est ouvert :

- *les mercredis de 9h à 17h30, accueil en journée, ou demi-journée avec ou sans repas,

Selon les besoins des familles, et seulement sur demande de ces derniers, un accueil échelonné peut être mise en place de 7h20 à 9h et de 17h30 à 18h30.

Les enfants sont répartis par groupes selon leur âge. Un animateur de référence est nommé pour chaque groupe ; celui-ci assure le lien avec la famille notamment lors de l'accueil et le départ de l'enfant.

→Equipes d'animation

Se référant à la réglementation du S.D.J.E.S. (Service Départementale à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports), les A.L.S.H. sont placés sous la responsabilité d'un directeur titulaire ou stagiaire B.A.F.D. Le directeur est compris dans les effectifs de l'A.L.S.H.

Les équipes sont composées de personnel possédant le B.A.F.A. ou équivalent pour au moins la moitié de l'effectif. En fonction de leurs motivations et de leurs expériences, l'autre moitié de l'effectif peut être composée de personnel stagiaire B.A.F.A. ou de personnel non qualifié (-de 20%).

Les équipes d'animation sont recrutées par le directeur.

Une réunion d'équipe est programmée en début et en fin de chaque période d'accueil, permettant l'analyse des pratiques professionnelles, une évaluation et un réajustement des actions menées auprès des enfants et des familles.

III)-PRINCIPES FONDAMENTAUX

Pour les familles, l'A.L.S.H. répond à un double besoin :

- le nécessité que leur enfant soit accueilli,
- le désir d'offrir à leur enfant un lieu d'éveil et de socialisation.

Pour les enfants accueillis hors de leur espace familial, adultes en devenir, il s'agit de créer pour eux, un lieu avec des repères et en garantissant une sécurité affectives et morale tout en développant leur autonomie, leur sens de la citoyenneté et de la solidarité. L'épanouissement de l'enfant, tant physique que psychologique, doit être au cœur des préoccupations de la structure. Toutes activités proposées seront basées sur le principe du jeu et du loisirs.

Pour les équipes accueillantes, l'A.L.S.H. permet l'éveil de l'enfant à lui-même, aux autres et au mode environnant. Elles doivent accueillir tout enfant sans distinction de couleur de peau, de culture, de religion, de milieu social, de comportement, de handicap...

IV)-LES OBJECTIFS

Les principaux objectifs se résument ainsi :

- développer l'autonomie et la responsabilité de l'enfant,
- veiller à la sécurité affective, morale et physique des enfants,
- respecter les rythmes de vie et les besoins de chacun,
- favoriser le développement local en participant à l'attractivité du territoire,
- favoriser l'expression, la créativité, le jeu et la découverte.

V)-CONCLUSION

Afin que les parents puissent concilier vie professionnelle et vie familiale, ils confient leurs enfants à l'ALSH, pendant un temps parfois assez long et de façon régulière. C'est pourquoi, il est important que les équipes restent en relation constante avec ces dernières afin que celles-ci puissent s'exprimer quant à leurs attentes et besoins. De plus, il est nécessaire qu'elles renouvellent les projets d'activités en permanence dans un souci d'harmonie et de cohérence pédagogique.

Les directeurs sont garants de l'application et du suivi de ce projet.

Dernière mise à jour,
le 01/01/2025

Mme BEAUFRERE,
Présidente.